



## Pension alimentaire et pension retroactive

Par **zazo**, le **04/06/2015 à 08:21**

bonjour, séparé depuis presque deux ans d'avec la mère de mes enfants avec un jugement début 2015 sur la garde de ceux ci: garde principale chez la mère avec un weekend sur deux pour moi et la moitié des vacances scolaires; de plus la juge a ordonné une pension alimentaire( normal!!)mais en plus une pension rétroactive depuis le début de la procédure soit 09 2013.entre 09 2013 et 01 2015 j'ai payé cantine et garderie pour mes trois enfants sans rien demandé a mon ex. lors du règlement de la pension rétroactive en 02 2015 j'ai déduit la somme correspondant a la cantine et garderie. aujourd'hui elle me reclame le solde de la pension retroactive sous peine de m'envoyer l'huissier.je cherche donc des renseignements et des avis sur ce sujet, a savoir: ai je la possibilité de deduire des sommes deja payées (et qui s'apparentent a une pension )  
deuxieme probleme: elle me reclame une somme d'argent exorbitante sur la maison alors que:  
-la maison m'appartient en nom propre  
- elle n'a jamais payé de factures concernant les frais courants d'un menage( eau elec taxe habita emprunt )  
-elle me reclame une somme concernant des travaux sur la maison que son pere m'avait gracieusement payées sans contrepartie ni reconnaissance de dettes  
j'espere que qqun pourra me renseigner merci d'avance

ps: nous etions en union libre sans contrat

Par **Visiteur**, le **04/06/2015 à 08:58**

Bonjour,  
le juge a émis un jugement que vous avez modifié à votre guise ! Donc à mon avis vous êtes en tort ! Vous devez une somme; vous n'avez pas à déduire quoique ce soit ! il fallait le mentionner au juge avant ! Pour la maison, effectivement vu comme ça, elle vous appartient et vous n'étiez pas mariés... donc je ne vois pas trop ce qu'elle peut réclamer...? pour les travaux c'est à son père de réclamer si il le désire; pas à elle ? Après qu'elle n'ait pas participé aux frais, vous l'avez accepté aussi ? Donc...on oublie à mon sens.